

Alpes de Haute Provence  
Communauté de Communes  
**Jabron-Lure-Vançon-  
Durance**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Séance du 27 Avril 2026

--- L'an deux mille vingt-six le vingt-sept avril à 18 heures 15 le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de SALIGNAC, sous la présidence de Brice CHADEBEC, Président.  
Date de la convocation : 14 avril 2026

Membres en exercice : 27  
Titulaires présents : .....25  
Suppléants présents : ...0  
Pouvoirs : ..... 2  
Votants : .....27

Membres présents : René AVINENS, Thierry BELLEMAIN, Xavier BOISSONNET, Philippe BOTALLA, Brice CHADEBEC, Alain COSTE, Frédéric DRAC, Sophie DUPARCHY, Aurélie DURAND, Angélique EULOGE, Regis FELICETTI, Geneviève FONTIN, Claude GUERINI, Patrick HEYRIES, Philippe IZOARD, Kerouan LEROUX, Dominique LOPEZ, Jean-Philippe MARTINOD, Alain MORNET, Nathalie NICOLINO, Alix PERRIN, Alexandra PUT, Farid RAHMOUN, Didier ROUIT, Éric TEDESCHI.

Absents excusés : Marc HUSER (pouvoir à Angélique EULOGE), Pierre Yves VADOT (pouvoir à Philippe IZOARD).

Secrétaire de séance : Claude GUERINI

**DCC N° 23/2026**

### **OBJET : TAUX DE LA TAXE APPLIQUEE AUX MENAGES (2026)**

Monsieur le Président propose cette année encore de ne pas augmenter les taux de taxes appliquées aux ménages.

--- Il demande aux membres du conseil communautaire de se prononcer sur le vote de ces taux pour l'année 2026.

--- Après en avoir délibéré à 26 votes « pour » et 1 abstention, le conseil communautaire :

- **FIXE** le taux de la Taxe Foncière sur le Non Bâti à 3.71%, pour l'année 2026,
- **FIXE** le taux de la Taxe Foncière sur le Bâti à 0.66 %, pour l'année 2026,
- **FIXE** le taux de la Taxe Habitation à 7.38% pour l'année 2026.

----- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président  
B. CHADEBEC

Le secrétaire de séance,  
C. GUERINI

